



Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 19/06/25

ID : 031-213104219-20250617-DEC2025\_31-AR

## COMMUNE DE PINS-JUSTARET

### DECISION N° 2025-31 Attribution du marché public d'étude de faisabilité pour l'ilot Vignolles

Le Maire de la Commune de Pins-Justaret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération de la commune de Pins-Justaret n° 2024-05-08 en date du 15 octobre 2024 relative à la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence relatif aux marchés d'étude pour la faisabilité de l'ilot Vignolles mis en ligne le 30/10/2024,

Considérant les offres remises le 21 novembre 2024

Considérant l'ouverture des plis le 12/12/2024

Considérant les opérations de négociation,

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 2/06/2025,

**DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

D'attribuer le marché d'étude pour la faisabilité de l'ilot Vignolles au groupement Atelier A/les Economistes Associés dont le mandataire est l'entreprise Atelier A, 20 quai, Lucien Lombard 31100 Toulouse, pour un montant de :

Mission de base :	8 750.00 € HT
Mission Optionnelle :	4 750.00 € HT
<b>Total :</b>	<b>13 500.00 € HT</b>



Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 19/06/25

ID : 031-213104219-20250617-DEC2025\_31-AR



**ARTICLE 2**

Autorise le Maire de Pins-Justaret, à signer l'acte d'engagement et à notifier le marché

**ARTICLE 3**

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 17 juin 2025

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

